

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
de la MOYENNE MOSELLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil de la Communauté de Communes  
de la Moyenne Moselle**

---

**Séance du 23 JUIN 2011**

**Date de convocation :**  
14 juin 2011

L'an deux mille onze, le vingt trois juin à 20 heures 30  
Le Conseil de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, s'est réuni

**Nombre de conseillers :**

\* en exercice : 35  
\* présents : 26  
\* votants : 32

au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de M. Philippe AUSSEDT

Étaient présents : Tous les membres, sauf :

Étaient excusés : Mr Jean-Marie REMY, Mme Christiane LOEFFEL,  
avec pouvoir Mrs Jacques AUBRY, Noël TROUY, Mme Christelle  
PAILLARD, Mr Frédéric DULOT

**Délib n° 2017/11**

Étaient excusés : Mrs Michel GRANDJEAN, Michel LEGRAS

Était absente : Mme Josiane HAMANN

Mr Jean-Marie BEURNEL a été désigné en qualité de secrétaire de séance

**Objet : Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale**

Le 10 mai dernier, le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale des Vosges a été présenté officiellement à la commission départementale de la coopération intercommunale.

Ce schéma prévoit la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ainsi que les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération et des syndicats mixtes existants.

Monsieur le Préfet a souhaité adresser le projet de schéma à l'ensemble des conseils municipaux et organes délibérants des EPCI afin que chacun puisse l'étudier et faire part de son avis sur celui-ci dans un délai de trois mois.

Aussi, il nous demande de bien vouloir vous prononcer sur les propositions de modifications concernant le périmètre de la communauté de Communes de la Moyenne Moselle.

Vu le projet annexé à la présente délibération

**- DELIBERATION -**

Le Conseil Communautaire,

- **EMET** un avis favorable sur le projet de schéma départemental de la Coopération Intercommunale ; en tenant compte que 2 communes (IGNEY et PALLEGNEY) ne souhaitent pas quitter la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle.
  
- **DECIDE** de voter à bulletin secret.

Après le vote, les résultats sont les suivants :

**Nombre de bulletins : 32**  
**POUR            29**  
**CONTRE        3**

Fait et délibéré à CHARMES  
Le 23 mai 2011  
Le Président,  
Philippe AUSSEDAT  
Maire de PORTIEUX